

Commune de SAINT-GILLES
Madame Cathy MARCUS
Echevine de l'Urbanisme
Place Maurice Van Meenen, 39
B – 1060 BRUXELLES

V/Réf : PU2011-153 25417
N/Réf : AVL/CC/SGL-2.323/s.511
Annexe : /

Bruxelles, le

Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Place Morichar, 45. Transformations intérieures et des façades.
(Correspondant : A. Lopez Vasquez)

En réponse à votre lettre du 10 novembre 2011, sous référence, nous avons l'honneur de vous informer qu'en sa séance du 23 novembre 2011 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis la remarque suivante :

- ***il convient de se limiter, en toiture avant, à un seul vélux plutôt que deux pour éclairer la chambre afin de réduire l'impact visuel des fenêtres de toiture et d'éviter un éclairage trop intensif et inconfortable de cette pièce.***

Projet

La demande concerne un immeuble situé dans la zone de protection et à proximité directe du n°41 de la place Morichar, classé comme monument par arrêté du 06/07/06.

Elle porte sur le réaménagement des logements existants, l'aménagement d'une terrasse au 2^e étage de la façade arrière ainsi que sur la modification de baies et le placement de nouveaux châssis en bois (incluant le substitution d'éléments en PVC par du bois).

Avis

La Commission constate que le projet aura un impact négligeable par rapport au bien classé et souscrit donc à celui-ci pour autant que la remarque pointée au début de cet avis soit prise en considération.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Michèle KREUTZ
- A.A.T.L. – D.U. : Mme S. BUELINCKX